

Hygiène mentale.—Des institutions provinciales pour maladies mentales fonctionnent à Winnipeg, à Selkirk et à Brandon. Une école pour arriérés est située à Portage-la-Prairie. Les services locaux d'hygiène mentale comprennent des services de dispensaire dans les hôpitaux pour maladies mentales et des cliniques d'orientation juvénile. Les institutions pour maladies mentales perçoivent des frais d'entretien des malades qui en ont les moyens. La province paie le reste.

Tuberculose.—La lutte antituberculeuse est dirigée par la Commission manitobaine des sanatoriums, qui maintient quatre sanatoriums (dont trois, propriété du gouvernement fédéral, sont réservés aux Indiens), ainsi que plusieurs cliniques de la poitrine, fixes et mobiles. C'est la province qui paie les frais de diagnostic et de traitement dans les cas de tuberculose pulmonaire et de tuberculose non pulmonaire. La province maintient aussi un centre d'inscription des tuberculeux et des services posthospitaliers à l'intention des malades sortis des sanatoriums.

Cancer.—La *Manitoba Cancer Treatment and Research Foundation*, subventionnée par la province, dirige les initiatives qui ont trait au cancer: diagnostic, traitement, contrôle post-cure et services de statistique. Il existe un service rural gratuit de biopsie du cancer. De plus, des services de diagnostic gratuits sont accessibles aux indigents des régions rurales. Tous les résidents de la province ont accès gratuitement aux traitements de radium et de radiologie.

Poliomyélite.—Le programme thérapeutique destiné aux personnes atteintes de poliomyélite, dirigé par le Bureau de l'épidémiologie, prévoit des soins gratuits de salle publique pendant les premiers 21 jours qui suivent l'admission à l'hôpital et pendant la période qui s'écoule à partir de la 60^e journée après l'admission jusqu'au moment de la sortie.

Maladies vénériennes.—La Commission de lutte antivénérienne maintient une clinique gratuite dans le Grand-Winnipeg et verse des honoraires aux médecins qui, dans d'autres parties de la province, soignent des malades incapables de payer.

Réadaptation.—La Société pour les enfants et adultes infirmes sert d'agence centrale de réadaptation dans le cas des adultes et des enfants à la fois. Son programme comprend des cliniques qui diagnostiquent l'invalidité, l'achat de services thérapeutiques et d'appareils de prothèse, des services d'orientation, de formation et posthospitaliers. La Commission des sanatoriums dirige les services de réadaptation destinés aux tuberculeux. Le coordonnateur provincial de la réadaptation, à l'emploi du ministère de la Santé et du Bien-être public, exerce une surveillance générale sur le programme, trie les personnes qui réclament des services de réadaptation, et maintient un centre d'inscription des personnes invalides. La Commission de réadaptation, organisme consultatif qui représente les divers groupes que ce problème intéresse, voit à l'organisation générale.

Saskatchewan.—La Saskatchewan s'est attachée à établir des services de soins de santé individuels et à grouper, à l'intention d'une population rurale éparpillée, des soins d'hygiène publique et médicaux. Certains programmes sont décentralisés grâce à des régions sanitaires, à des districts de soins médicaux et à des districts hospitaliers. La plupart des autres programmes sont administrés directement par le ministère de la Santé publique et par plusieurs agences.

Hygiène publique générale.—Des services locaux et permanents d'hygiène publique sont offerts à 65 p. 100 de la population, grâce à neuf régions sanitaires, au *Northern Administration Health District*, aux Services de santé municipaux de Regina et de Saskatoon. Ailleurs, les fonctionnaires provinciaux fournissent des services partiels. Dans les régions sanitaires, les pouvoirs administratifs sont confiés à des bureaux régionaux, mais c'est la province qui nomme le personnel d'hygiène publique. Aux termes d'ententes financières bilatérales, le ministère provincial de la Santé paie, dans la plupart des régions, les deux tiers des frais d'hygiène publique.

La Division provinciale des services de santé régionaux a une double fonction: elle coordonne les programmes et les services des régions sanitaires, et elle surveille l'activité des divisions techniques. Celles-ci comprennent la salubrité publique, les services infir-